Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 16/01/23
ID : 031-213100449-20221213-AJ_A115_22_CR-AI

VILLE DE BALMA

AJ/A115/22/CR

ARRETE DU MAIRE

Arrêté de délégation de signature de Madame Laure MARBOT– Attaché Territorial

Le Maire de la commune de Balma (Haute-Garonne),
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-19,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération d'élection du Maire en date du 25 mai 2020 ;
Vu les fonctions de Responsable Aménagement urbain et Développement durable, exercées par Madame Laure MARBOT, Attaché Territorial,
Considérant que dans un souci de bonne administration locale, il est nécessaire de consentir une délégation de signature (des courriers non décisionnels) à Madame Laure MARBOT en cas d'empêchement de Madame Sarah MUNOS,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire de Balma donne, sous sa surveillance et sa responsabilité en cas d'empêchement de Madame Sarah MUNOS, Directrice générale des Services, délégation de signature à **Madame Laure MARBOT, exerçant les fonctions de Responsable Aménagement urbain et Développement durable**, en matière d'urbanisme et de droit des sols, pour la signature des notifications des (courriers non décisionnels) :

- Demandes de pièces complémentaires
- Délais d'instruction

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la commune, fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de la Ville.

Article 3 : Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à partir de sa publicité et/ou notification à l'intéressé. Ce recours peut être formé par voie postale ou dématérialisée sur le site : http://www.telerecours.fr.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Madame Sarah MUNOS, Directrice Générale des Services
- Madame Laure MARBOT, Responsable Aménagement urbain et Développement durable

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Balma, le 13 décembre 20202

Reçu en Préfecture le :
Publié affiché le :
Notifié le : 15/12/22
Signature

Le Maire,

MAIRIE DE BALMA 31130 CEDEX

Vincent TERRAIL-NOVÈS